



ANNEXE A LA CONVENTION RELATIVE AUX CONDITIONS D'ACCUEIL ET DE
SCOLARISATION DES ELEVES ET ETUDIANTS SPORTIFS INSCRITS DANS LE PARCOURS
DE L'EXCELLENCE SPORTIVE

LE RESEAU D'ETABLISSEMENTS DE L'EXCELLENCE SPORTIVE

La convention relative aux conditions d'accueil et de scolarisation des élèves et étudiants sportifs inscrits dans le parcours de l'excellence sportive prévoit dans son article 5 l'identification d'un réseau d'établissements de l'excellence sportive.

La présente annexe précise le nom des dix établissements qui composeront ce réseau de l'excellence sportive à partir du 1^{er} septembre 2014.

- Lycée VAROQUAUX de TOMBLAINE
- Lycée SCHUMAN de METZ
- Lycée LA HAIE GRISELLE de GERARDMER
- Lycée HANZELET de PONT-A-MOUSSON
- Lycée COUBERTIN de NANCY
- Lycée polyvalent CORMONTAIGNE de METZ
- Cité scolaire JEAN MOULIN de FORBACH
- Cité scolaire CHARLES DE FOUCAULT de NANCY
- Collège de L'ARSENAL de METZ
- Collège JEAN MOULIN de TOMBLAINE

La Directrice Régionale de la jeunesse,
des Sports et de la Cohésion Sociale

Isabelle DELAUNAY

La Rectrice de l'Académie de Nancy-Metz
Chancelière des universités

Béatrice GILLE
Sylvie THIBAUD